



N° 008/2026

06.02.2026



#### DESTINATAIRES

- Syndicats
- Unions professionnelles



#### CONTACT

##### Aurélie LAGAVILLE

Secrétaire générale adjointe  
07 87 72 79 07  
[alagaville@idf.cfdt.fr](mailto:alagaville@idf.cfdt.fr)

##### Judith BOUMENDIL

Secrétaire régionale  
06 37 39 29 40  
[jboumendil@idf.cfdt.fr](mailto:jboumendil@idf.cfdt.fr)

##### Yann FRIOUX

Délégué régional  
06 43 83 62 26  
[yfrioux@idf.cfdt.fr](mailto:yfrioux@idf.cfdt.fr)

#### INSCRIPTIONS

Inscription obligatoire **ICI** ou en recopiant le lien suivant dans votre navigateur Internet :

[urlr.me/ukgFAN](http://urlr.me/ukgFAN)



# INFO' RAPIDE



## TRANSPARENCE SALARIALE : CHANGER LA DONNE, ENFIN !

### DROITS DES FEMMES MERCREDI 11 MARS

9H-16H30  
CFDT PARIS  
7/9 RUE EURYALE DEHAYNIN PARIS 19<sup>e</sup>

**Inscription**  
[urlr.me/ukgFAN](http://urlr.me/ukgFAN)



L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur de justice sociale et d'égalité professionnelle. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, cette rencontre affirme une réalité connue : l'égalité salariale n'avance pas d'elle-même. D'où l'importance de réfléchir aux leviers permettant de passer de l'affirmation du droit à son application effective.

Adoptée en mai 2023, la **directive européenne sur la transparence salariale** marque une étape importante en renforçant le principe d'égalité de rémunération. Elle ouvre de nouveaux droits pour les salarié·es et impose de nouvelles obligations aux employeurs, en matière de transparence des rémunérations, d'accès à l'information et d'analyse des écarts salariaux.

Sa transposition en droit français sera obligatoire d'ici le 7 juin 2026 dans les entreprises de plus de 50 salariés, avec des exigences spécifiques pour les entreprises de plus de 250 salarié·es.

En s'imposant au cadre national, cette directive européenne peut constituer une contrainte utile, susceptible d'accélérer les avancées là où le droit existant et les pratiques ont montré leurs limites.

#### PROGRAMME

9h	Introduction des travaux <i>Aurélie LAGAVILLE, secrétaire générale adjointe en charge de la lutte contre les discriminations</i>
9h15	<i>La directive européenne sur la transparence salariale : contenu de la directive et leviers concrets</i> <i>Léna QUER RICLET et Marine DAYAN, cabinet Syndex</i>
11h	Échanges et éclairages sur les actions menées par des équipes syndicales
12h30	Déjeuner sur place
14h	<i>Atelier « Égalité salariale : des images pour comprendre sur le temps long »</i> Organisé par le <i>Centre audiovisuel Simone de Beauvoir</i>
15h30	Atelier de sensibilisation par l'art <i>Une fresque pour l'égalité salariale avec l'association Escale Solidarité Femmes</i>